



Délégués du Personnel

Réponses aux Réclamations SNU

Réunion du 21/09/2017

Déclarations préalables.

En préambule au traitement des réclamations, la CGT fait une déclaration au sujet de la mobilisation du jour contre les ordonnances relatives à la loi travail et annonce que ses élus et représentants quitteront la séance pendant une heure entre 10h et 11h.

Le SNU s'associe à cette déclaration et intervient auprès de la direction au sujet des rumeurs de « dégraissage massif à Pôle emploi ». Le SNU exige la plus grande transparence et demande que l'habitude prise par la direction de pratiquer le mensonge par omission ne soit pas de rigueur dans cette affaire qui inquiète les collègues et leurs proches.

A la demande du SNU, la réunion des DP est suspendue pendant une heure afin que les élus de la CGT puissent participer à l'ensemble des débats.

1) APPEL A RESSOURCES

Suite à l'appel à ressources pour la semaine 38 concernant la formation (Kairos et AIF dématérialisée), un agent de la DPRS a émis le souhait de participer, agent ayant le profil demandé. Sa demande est restée sans suite.

Le SNU déplore ce manque de prise en considération, d'autant plus que les agents de la DPRS enregistrent les conventions de formation, et sont étroitement concernés par ce type d'activité.

Le SNU demande à ce qu'une réponse motivée soit apportée à l'agent concerné.

La direction de la DPRS n'est pas opposée au principe d'envoyer des agents en recettage. Le contexte de la semaine concernée ne permettait pas de libérer l'agent. Un retour va lui être fait.

2) SERVICES CIVIQUES :

Les collègues en services civiques ne sont pas des salariés de Pôle-emploi. Comment se fait-il que sur certains sites, ils se voient refuser des congés pour raisons de service ?

Le SNU demande qu'un rappel soit fait à ce sujet aux ELD.

La direction va faire un rappel à ce sujet afin que cette situation ne se représente pas et dans la perspective de faire de la prévention sur les sites où le problème n'a jamais été rencontré.

3) JOURNÉES MOBILES

Les journées mobiles ne se posent que par journée entière.

Un CUI/CAE qui ne travaille que par demi-journée et qui à 2,5 jours mobiles dans son compteur, se voit dans l'impossibilité de poser la demi-journée puisqu'il ne peut pas la compléter avec un CP, la règle étant la même.

Que propose l'établissement ?

La direction a identifié des cas. La DR va prendre la main sur Horoquartz afin que ces demi-journées ne soient pas perdues pour les agents.

4) CAMPAGNE DE PROMOTION

A plusieurs reprises la direction a affirmé cette année que toutes les demandes de recours suite à la dernière campagne de promotion seraient traitées et donneraient l'occasion d'une réponse, par téléphone, par écrit ou suite à un entretien. Nous déplorons à nouveau le constat de cet engagement non tenu. Des collègues attendent encore une réponse à leur sollicitation. Que comptez-vous faire alors que la nouvelle campagne de promotion va commencer ?

La direction s'engage à ce que chaque agent ayant formulé un recours obtienne une réponse avant mi-octobre. Le SNU s'insurge et les autres organisations font de même. Après une échéance fixée à fin juin puis début septembre, nous en sommes maintenant à mi-octobre. Les DP rappellent que la réponse de la région permet à l'agent de procéder à un recours auprès de la CPN. Il y a nécessité d'une réponse rapide ou au moins dans un délai raisonnable.

5) TRANSITIONS PROFESSIONNELLES :

Suite au processus de transition professionnelle, des constats ont été faits de collègues qui, malgré une validation en EPA de leur transition professionnelle, ont été forcés de revenir à des activités et une situation antérieure, contrairement à leur choix de transition validé par leur manager. Quand ces situations ont été évoquées en CE et en CHSCT, la direction avait reconnu des anomalies et avait affirmé que ces situations seraient traitées au cas par cas. Malgré cela, un autre cas a été récemment identifié d'un collègue forcé, malgré sa transition validée en EPA, de reprendre une activité antérieure ne correspondant pas à son choix. Nous vous demandons de rétablir la situation conformément à ce qui a été validé en EPA.

La direction nous demande le nom du collègue concerné. Un contact va être pris avec la DAPE du site dans la perspective de régler cette situation au même titre que les autres déjà recensées.

Une adresse mail est à votre disposition pour toute question ou réclamation : dpsnubn@gmail.com

Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Fabien LEMARCHAND, Franck MESSIDOR, Sandrine FONTANEL, Nuriyé YELKEN